

SEANCE DU 18 MARS 2009

L'an deux mille neuf, le dix huit mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni, en session ordinaire, sous la Présidence de M. GERBE Henri, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mmes ACIDE-REYNAUD Josiane, PETIT Denise, DEMARCQ Valérie, Nadège RUIZ.

MM. GELAS Gilles, GARDEUR Dominique, FASS René, LEYGNIER Sylvain, DOUCET Franck, CHARMEIL Sébastien, NEVEJANS Bruno, BARBE Jean-David, ROUDET Didier.
Mme MINGAT a donné un pouvoir à Mme ACIDE-REYNAUD

SECRETARE : Mme ACIDE-REYNAUD Josiane

Après lecture et approbation du compte rendu de la précédente séance, l'ordre du jour est abordé.

BUDGET PRIMITIF 2009

TAUX D'IMPOSITION 2009

Après avoir détaillé le budget 2009, Monsieur le Maire propose d'augmenter les taux de la façon suivante :

Taxe d'habitation passe de 11.83 % à 11.95 %

Taxe foncière (bâti) passe de 21.79 % à 22 %

Taxe foncière (non bâti) 63.13 % (sans changement)

Après discussion, le conseil municipal, **DECIDE** à l'unanimité des membres présents d'**AUGMENTER** les taux d'imposition comme présentés ci-dessus.

MAITRISE D'ŒUVRE DE LA PLACE ET TRAVERSEE DU VILLAGE

Monsieur le Maire donne la parole à Gilles GELAS , Adjoint chargé des travaux, qui rappelle le projet d'aménagement de la place et traversée du village. L'estimation des travaux s'élève à 750.000 €HT. Le montant de la maîtrise d'œuvre est généralement de 10% de l'estimation des travaux soit 75.000 € Monsieur GELAS explique donc qu'il s'agit ici d'un marché à procédure adaptée. A la suite de l'avis affiché en mairie nous avons 3 candidatures :

B.E.I.R.A. (Bureau d'Etudes et d'Ingénierie de la Route d'Argent) à MORESTEL qui propose un taux de rémunération de **9.50 %**

SOGREAH à ECHIROLLES qui propose un taux de rémunération de **9.20 %**

ALP'ETUDES à MOIRANS qui propose un taux de rémunération de **8.50 %**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE** d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à ALP'ETUDES qui propose un taux de rémunération de **8.50%** et **CHARGE** Monsieur de Maire de signer tous documents se rapportant à ce dossier.

PLAN DE FINANCEMENT DEMANDE DE SUBVENTION D.G.E. 2009 POUR LA TRAVERSEE DU VILLAGE

Monsieur le Maire rappelle les termes de la délibération en date du 21.01.2009 dans laquelle le conseil municipal sollicite une subvention pour la 1^{ère} tranche de la traversée du village. Monsieur le Maire précise que le montant des travaux a été revu à la baisse car dans le cadre de la D.G.E.2009, la préfecture ne prend que les aménagements pour la sécurité. Donc le montant de l'opération s'élève à 674 498 HT. Le conseil municipal confirme le coût et le plan de financement annexé à la présente délibération et **CHARGE** Monsieur le Maire de **SOLLICITER** une subvention auprès de l'état dans le cadre de la **DGE 2009**.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL POUR L'AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DU VILLAGE PROGRAMME 2009-2010

Monsieur le Maire présente le projet de l'aménagement de la traversée du village programme 2009-2010. Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 511.000 €HT. Le conseil municipal après en avoir délibéré **ADOpte** ce projet et **CHARGE** Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès du **CONSEIL GENERAL DE L'ISERE**

DEMANDE DE DEROGATION POUR SCOLARISATION A ST ETIENNE DE ST GEOIRS

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'une demande de dérogation de la part d'une famille de Brézins pour scolariser son enfant à St Etienne de St Geoirs. Monsieur le Maire précise que la commune de St Etienne de St Geoirs demande une participation de 350 €par enfant. Le

Conseil Municipal après en avoir délibéré à 9 voix contre et 6 abstentions **DECIDE** de refuser cette demande de dérogation dans la mesure où la commune investit dans de nouveaux locaux et embauche du personnel pour les écoles cantine garderie pour répondre à l'augmentation de la population.

CONTRAT LOCATION SALLE DES FETES

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les motifs qui rendent souhaitable la création d'une régie de recettes pour la caution de la salle des fêtes. Il stipule qu'aucune indemnité ne sera versée au régisseur et au suppléant.

Monsieur le Maire propose également de fixer le montant de la caution à 500 euros.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré

AUTORISE le maire à créer une régie de recettes et confirme que le régisseur et le suppléant ne percevront aucune indemnité à compter du **01.04.2009**.

ACCEPTTE le nouveau montant de la caution à **500 euros** à compter de la même date.

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE USEP

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une demande de subvention exceptionnelle pour l'association USEP. Il précise que cette association organise des activités sportives pour les enfants le mercredi (90 enfants). L'association envisage une sortie accrobranche, le prix d'un voyage en car est de 300 €, pour cette sortie 2 cars sont nécessaires. Après en avoir délibéré et à 14 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal **DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de **600 €** à l'USEP pris sur le compte 6574 divers.

QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 22h 35

